



◇ *Compte-rendu du conseil communautaire* *du 27 Février 2018* ◇

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 26 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Bernard SOUTRENON, Michèle MONCHOVET, Rachel DRI, Didier RAMEAU, Gautier HEYRAUD, Vincent THOMAS, Jean-Paul VALLOT, Guillaume SABOT, Elisabeth FOREST, Régis BONNEFOY, Monique CHARDON, Robert TARDY, Anne DROIN, Henri MEJEAN, Roger DEFOURS, Jean-François LOUISON, Christian SEUX, Philippe MASSARDIER, Jean-Louis BARIOT, Marie-Anne MATHEVET, André VERMEERSCH, Robert TEYSSIER, Jean-François DESFONDS, Dominique PEYRACHON, Régis FANGET.

Le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 8 :

- Annette SERVY à Jean-François LOUISON
- Mohamed ARJDAL à Jean-Louis BARIOT
- Vincent DUCREUX à Philippe MASSARDIER
- Geneviève MANDON à Christian SEUX
- Yvette ROCHETTE à Jean-François DESFONDS
- Robert CORVAISIER à Dominique PEYRACHON
- Laurent PEREZ à André VERMEERSCH
- Evelyne ESTELLE à Robert TARDY.

Le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :

Estelle BERGER, Anne MIZONY.

L'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :

Robert TARDY.

Stéphane HEYRAUD salue les membres présents et procède à l'appel.

Il soumet le compte-rendu du 30 janvier 2018 à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée approuve ce compte-rendu.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ Décisions du Bureau prises par délégation du Conseil Communautaire

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président donne lecture des décisions du Bureau, prises depuis le 30 janvier 2018, dont les principaux dispositifs sont rapportés ci-après :

- **Bureau :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
B_2018_7	30/01/2018	Atelier-relais du Perthuis : Avenant n°2 au contrat de location avec l'EURL M.T.B. prolongeant celle-ci jusqu'au 31/12/2018.
B_2018_8	30/01/2018	Dépôt de demande de subvention « Maison de Services au Public et Espace de Travail Partagé » auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 et du FNADT 2018
B_2018_9	13/02/2018	PLH : Attribution d'une aide financière de 4 270,50 € à la commune de Marlhes pour la démolition de bâtiments en centre-bourg
B_2018_10	13/02/2018	Convention de passage pour le déploiement du THD entre la CCMP et le SIEL par la ZA de Jonzieux
B_2018_11	13/02/2018	Convention avec l'association « EVENT6942 » et attribution d'une subvention de 1 500 € pour l'organisation de la « BARJOXRACE LE BESSAT »
B_2018_12	13/02/2018	Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association « La Compagnie des Etoiles de Gimel » pour le 12ème Trail nocturne des Etoiles de Gimel
B_2018_13	13/02/2018	Attribution d'une subvention de 1 000 € au Club « La Roue d'Or » du Chambon-Feugerolles pour l'organisation de la « Coupe Auvergne Rhône-Alpes de VTT cross-country » - 22ème édition de la Trans'VTT Pilat
B_2018_14	13/02/2018	Attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association « LES BAMBIS TRIKER'S » pour l'organisation d'une manche du Championnat du Monde de Drift Trike à Burdignes
B_2018_15	13/02/2018	Attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association « Organisme Touristique de Bourg-Argental » pour l'organisation du Festival Médiéval de la Clavellée du 22 juillet 2018
B_2018_16	13/02/2018	Attribution d'une aide financière de 8 590,50 € à la commune de Saint Julien-Molin-Molette pour la démolition de bâtiments en centre-bourg
B_2018_17	13/02/2018	Attribution d'une aide financière de 11 520 € à la commune de Saint Genest-Malifaux pour la démolition de bâtiments en centre-bourg

Vu l'article L.5211-10 du CGCT,

Vu la délibération n°2014_48 du conseil communautaire du 7 mai 2014 portant délégation d'attributions au Président, modifiée par la délibération n°2015_75 du 3 novembre 2015,

Vu la délibération n°2014_49 du conseil communautaire du 7 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau dans son ensemble, complétée par les délibérations n°2015_8 du 3 février 2015, et n°2015_74 du 3 novembre 2015,

La lecture de ces différentes décisions n'appelant aucun commentaire des membres de l'assemblée,

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend acte des décisions intervenues dans les matières déléguées.

FINANCES

➤ Zones d'Activités Economiques : transferts de charges et modification des Dotations de Compensations

Monsieur le Président de la Communauté de Communes rappelle que depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les zones d'activités communales ont été transférées à la CCMP.

A ce titre, il est rappelé le rapport en date du 12/09/2017 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), précisant l'impact de ce transfert sur les attributions de compensation.

La commission a validé l'imputation d'un montant total de 12 753 € sur les attributions de compensation des 4 communes concernées au titre du transfert de la compétence « actions de développement économique : création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités ».

Pour rappel, les communes impactées par ce transfert sont : Bourg-Argental pour 6 426 €, Jonzieux pour 2 574 €, Marlhès pour 3 015 € et Saint-Genest-Malifaux pour 738 €.

Le rapport de la CLECT ayant reçu la majorité qualifiée des conseils municipaux concernés, il est proposé d'approuver les dotations de compensation versées et perçues par la CCMP, à compter de l'exercice 2018.

DOTATION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE VERSEE PAR LA CCMP A COMPTER DE 2018

Commune	Dotation annuelle avant transfert ZAE	Transferts de charges "gestion ZAE"	Nouvelle Dotation Annuelle après transfert de charges ZAE
Bourg-Argental	318 301.58	-6 426.00	311 875.58
Saint-Julien-Molin-Molette	83 908.70		83 908.70
Saint-Sauveur-en-Rue	27 720.57		27 720.57
La Versanne	502.24		502.24
Le Bessat	19 405.99		19 405.99
Jonzieux	80 939.75	-2 574.00	78 365.75
Marlhès	48 196.81	-3 015.00	45 181.81
Planfoy	109 258.66		109 258.66
Saint-Genest-Malifaux	227 524.23	-738.00	226 786.23
Saint-Régis-du-Coin	1 746.35		1 746.35
Tarentaise	1 611.55		1 611.55
	919 116.43	-12 753.00	906 363.43

DOTATION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE PERCUE PAR LA CCMP
A COMPTE DE 2018
(sans changement)

Commune	Dotation Annuelle après transfert Réseau de Lecture	Transferts de charges ZAE	Nouvelle Dotation après transfert ZAE
Burdignes	2 485.61	0.00	2 485.61
Colombier	3 035.11	0.00	3 035.11
Graix	1 636.45	0.00	1 636.45
Thélis La Combe	1 550.29	0.00	1 550.29
Saint-Romain-Les- Atheux	2 699.44	0.00	2 699.44
	11 406.90	0.00	11 406.90

A l'unanimité, l'assemblée approuve la répartition des charges transférées et des modifications de dotations de compensations.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

➤ Association des « Entrepreneurs de Travaux Forestiers du Pilat » pour l'organisation de la « Fête de la Forêt » le 1^{er} juillet 2018

Monsieur le Président explique à l'assemblée que l'association « des Entrepreneurs de Travaux Forestiers du Pilat » organise le dimanche 1^{er} juillet 2018, la « Fête de la Forêt » à la Croix de Chaubouret, au Bessat.

L'association sollicite une subvention de la CCMP de 3 000 €.

Au vu de l'intérêt de cette manifestation du point de vue économique, après discussion, le Bureau du 13 février dernier propose aux membres du Conseil l'attribution d'une subvention de 3 000 €.

A l'unanimité, l'assemblée :

- approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « des Entrepreneurs de Travaux Forestiers du Pilat » de Marlhès pour l'organisation de la « Fête de la Forêt » du 1^{er} juillet 2018,
- autorise le prélèvement des sommes allouées au compte 6574 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

➤ Association « La TAWA » pour l'organisation du festival « La Tawa » des 6 et 7 juillet 2018 à Planfoy

Monsieur le Président explique à l'assemblée que l'association « La TAWA » organise le festival « la Tawa » les 6 et 7 juillet 2018 à Planfoy.

L'association sollicite la CCMP pour une subvention de 3 000 €.

Le Bureau réuni le 13/02/2018 estime que cette manifestation a une résonnance large pour le territoire, contribuant à sa promotion et propose aux membres du Conseil de faire droit à cette demande.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, l'assemblée :

- approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association « La TAWA » pour l'organisation du festival « La Tawa » des 6 et 7 juillet 2018,
- autorise le prélèvement des sommes allouées au compte 6574 du Budget Principal de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

➤ Contribution au Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est engagée dans l'élaboration d'un SRADDET prévu pour 2019. Ce schéma occupera une place importante dans la hiérarchie des documents d'urbanisme.

A l'automne 2017, un débat portant sur les objectifs et règles générales du SRADDET a eu lieu. Suite à ce débat, le syndicat mixte du SCOT Sud Loire a trouvé pertinent d'associer les quatre intercommunalités membres du SCOT à une contribution commune, afin d'assurer la prise en compte de nos enjeux et de nos projets dans le futur SRADDET.

Par délibération en date du 30 janvier 2018, le Conseil Communautaire a seulement pris acte de cette contribution. Communication en a été donnée au Président du SCOT Sud-Loire.

En date du 12 février 2018, ce dernier a adressé un courrier à la CCMP regrettant l'absence de validation de la contribution.

Au regard de la participation régulière des délégués de la CCMP aux travaux du SCOT Sud-Loire, et notamment à ceux relatifs à la rédaction de la contribution au SRADDET, et à la prise en compte partagée de plusieurs éléments relatifs à la ruralité dans cette contribution, le Bureau sollicite une nouvelle inscription de ce point à l'ordre d jour du Conseil Communautaire.

Une discussion s'engage.

L'assemblée :

- **Par 29 voix POUR et 5 ABSTENTIONS :**

Approuve la contribution du SCOT Sud-Loire au SRADDET, et autorise Monsieur le Président à signer le courrier d'accompagnement.

- **A L'UNANIMITE :**

Regrette que la question des transports soit traitée, dans cette contribution, de manière extrêmement précise et selon un seul parti pris, alors que, sur l'ensemble des autres thématiques développées, aucun objectif précis n'est affiché.

ELEMENT AJOUTE

➤ Budget Annexe des bâtiments économiques en location : reprise de l'excédent de la section d'investissement en section de fonctionnement : saisine des ministres en charge du budget et des collectivités territoriales

Monsieur le Président explique que la Commission des Finances s'est réunie le 27/02/2018 et a étudié les différents budgets prévisionnels pour 2018.

Il a été constaté que le budget « bâtiments économiques » présente un excédent d'investissement reporté élevé, lié à la vente du bâtiment du Péroux, alors que le déficit cumulé en section de fonctionnement demeure important.

Monsieur le Président rappelle les circonstances qui ont produit cette situation.

Il est proposé que, de manière exceptionnelle, cet excédent d'investissement soit repris en section de fonctionnement.

Le CGCT, en ses articles L 2311-6 et D 2311-14 permet cette reprise d'excédent sous réserve d'une autorisation conjointe des ministres en charge du budget et des collectivités territoriales.

Monsieur le Président propose de solliciter officiellement cette autorisation par une délibération du Conseil Communautaire.

Il propose l'ajout, à l'ordre du jour de la séance, de cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Président met au vote la proposition de saisine des ministres, sous couvert de Monsieur le Préfet de la Loire.

A l'unanimité, le Conseil approuve cette proposition.

La séance est levée à 21h15.